

B2i: Validation des compétences par les professeurs

Organisation aux niveaux 6e, 5e, 4e et 3e

Une répartition par *niveau* et par *discipline* a été effectuée en concertation avec l'ensemble des disciplines. Les professeurs valident les compétences en fonction de cette répartition. Il leur incombe également de gérer les items *non* validés au cours des années précédentes.

Règles à respecter concernant la validation du B2i:

- Nature de la validation: elle doit correspondre à des travaux effectués en classe au cours desquels une compétence informatique a été utilisée. Demander à l'élève de « verbaliser » sa démarche par écrit ne correspond pas à l'esprit du B2i (à l'exception des items du *domaine 2*, qui portent sur la connaissance des lois et des règlements).
- Items à valider: on respecte la répartition par niveau et par discipline; des tableaux de répartition par *niveau* et par *discipline* sont disponibles.
- Calendrier de la validation: on respecte le calendrier de validation prévu.
- Double validation: chaque item doit être validé *par deux professeurs* pour être acquis à l'élève (minimum défini par les textes officiels), avec un délai maximum de *1 an* entre les 2 validations (paramétrage *maximum* possible dans *Gibii*).
- Nature de la double validation: elle doit correspondre à *des activités effectuées dans des contextes différents*. En aucun cas, il ne peut s'agir de valider *deux fois* une seule et même activité!
- Type d'activités à organiser: on peut consulter les documents et les exemples fournis sur les sites Educnet et CNDP: > voir *Prof-infos* [Docs-Réseau : B2i] pour avoir les adresses exactes de ces sites.
- Autres documents concernant l'organisation de la validation [sur *Prof-infos*]:

 - *Modalités et organisation du B2i*
 - *Principes retenus pour la validation*
 - *Calendrier de la validation*

- Spécificités de la validation au niveau 3e : Aucun item n'est prévu spécifiquement pour le niveau 3e, mais il incombe aux professeurs d'effectuer les validations concernant les items *non* validés les années précédentes, dans le respect du tableau de répartition *par discipline*.
- Difficultés dans la mise en œuvre des activités: voir un responsable réseau ou demander l'aide de l'assistant TICE.

*Toute la documentation et les liens nécessaires se trouvent sur Prof-Infos:
penser à s'y reporter!*

Alain Risse – novembre 2008